

Coloration : **cancer ou polyarthrite**, vous avez le choix !

L'alerte santé

Date: Lundi 15 décembre 2008

Dans son livre « Guérir du cancer ou s'en protéger », le professeur Belpomme, oncologue militant pour un environnement moins pollué, donne comme **21ème prescription** : « limiter l'usage des produits de beauté cosmétiques et teintures capillaires ». Les études scientifiques confirment ses doutes...

En janvier 2001, *une étude américaine** met en parallèle **l'utilisation de teintures capillaires et le risque de cancer de la vessie**. Les femmes qui se teignent les cheveux tous les mois pendant un an doublent leur risque d'avoir ce cancer. **Le risque est triplé chez les femmes qui se colorent chaque mois les cheveux depuis au moins quinze ans**. Une équipe de l'université de Californie a récemment suggéré que certaines femmes étaient plus susceptibles de développer un **cancer de la vessie** après utilisation des teintures permanentes car leur constitution génétique les empêche d'évacuer assez rapidement les agents carcinogènes de leur corps.

Fin 2001, une étude suédoise montre que les femmes qui se teignent ou se décolorent les cheveux depuis au moins vingt ans courent deux fois plus de risques de développer une polyarthrite rhumatoïde. Le coupable pourrait être la **paraphénylène diamine (PPD)**, une substance présente dans les colorants textiles et capillaires et dans certains tatouages au henné. Le PPD peut déclencher des **réactions allergiques à vie sur la peau** des personnes qui y sont exposées. Plus la couleur est foncée, plus les concentrations sont importantes.

D'autres scientifiques ont décelé **un risque de cancer du sein cinq fois supérieur chez les femmes utilisant régulièrement des teintures chimiques**. À New York, une clinique du cancer a constaté que sur 100 patients souffrant d'un cancer, 87 ont utilisé des teintures chimiques pendant plus de cinq ans.

Il semble, d'après une étude (Zhang) que les personnes qui n'ont commencé à se teindre les cheveux qu'après 1980 ne présentent pas de symptômes alors qu'on peut établir un lien significatif pour celles qui le faisaient avant cette date. Les auteurs de l'étude font toutefois remarquer qu'on ignore si ces résultats reflètent le changement survenu à la fin des années soixante-dix (date à laquelle l'industrie cosmétique a éliminé des teintures capillaires les ingrédients les plus fortement cancérigènes) ou si les nouveaux utilisateurs sont susceptibles de souffrir de cancers qui seraient encore latents...

** L'étude portait sur 1 514 patients souffrant du cancer de la vessie dont 879 utilisaient des colorants pour cheveux.*

Pour en savoir plus :

Guérir du cancer ou s'en protéger du Pr Belpomme - 21,85 euros - chez Amazon - 444 pages - Ed. Fayard.
En librairie